



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



Compte-rendu du Conseil d'administration du 02/12/2021

Présents : voir liste d'émargement

Excusés :

Absents : Voir liste d'émargement.

Invités : 0

Votants :

Présents : voir liste d'émargement

Excusés : idem

Absents : idem

Invités : idem

Votants : 18

Ordre du jour

Madame GASCOU, gestionnaire, demande aux membres du conseil d'Administration de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Décisions budgétaires modificatives suite à la nouvelle répartition des crédits globalisés votée au Conseil d'Administration du 09.11.2021 et virement du service SRH vers OPC,
- Vote des soldes créditeurs de cantine,
- Tarifs des prestations nouvelles de coiffure.

Madame PUIG est nommée secrétaire de séance.

Mme Gascou souligne quelques erreurs dans le PV du 09/11/2021 du fait de son absence.

Les membres de droit ne figurent pas dans les différentes instances.

Dans le titre II des affaires financières :

- . au point 4 remplacer « Madame CAPEAU sera nommée » par « Madame CAPEAU **est** nommée »
- . au point 8 rajouter le vote à l'unanimité,
- . au point 10 modifier comme suit « Pour informations, les décisions sont effectuées dans les budgets puis informées au CA pour rééquilibrer les lignes de dépenses.

Adoption du PV du précédent CA du 09/11/2021

Pour le vote, Mme Muller propose de le modifier en conséquence et de le proposer au vote au

prochain CA
Voté à l'unanimité.

I-Affaires scolaires et pédagogiques

1- Point sur la crise sanitaire

Mme Muller annonce que les mesures évoluent selon l'actualité. Elle diffuse une infographie, qui présente les différentes situations possibles en raison de la COVID. Elle en fait lecture, tout en précisant que les données peuvent évoluer en fonction des directives nationales. Ces situations peuvent être complexes et peuvent pénaliser les élèves qui seraient absents de l'établissement. M. Oms suggère que ce document figure sur le site ENT du lycée.

Mme Gascou demande quel est le nombre d'élèves vaccinés. 20% des élèves par classe ne seraient pas vaccinés, mais il s'agit d'une estimation. Mme Muller annonce avoir sensibilisé les AED sur les zones pouvant être contaminées et contaminantes (réfectoire, foyer, vie scolaire, permanence et internat). Rappel est fait du protocole sanitaire.

Mme Muller confirme qu'il y a de nombreuses incertitudes quant à la crise sanitaire et son évolution dans les semaines à venir.

2- Présentation des grandes étapes du projet de reconstruction du lycée

Mme Muller informe que le projet de reconstruction est lancé ; des changements seront déjà visibles à la rentrée prochaine, avec le transfert possible de formations.

M. Oms commente les projections de la restructuration et les filières à venir.

Cf : présentation du chemin directeur des travaux de restructuration du lycée.

Le Bac Pro Optique devrait être validé ; le Bac Pro SPORT est une possibilité mais il n'y a pas encore de référentiel disponible, il est aussi probable qu'il s'agisse d'une coloration sport pour des Bac pro déjà existant comme commerce ou GA.

Mme Muller annonce qu'il y aura dans l'été des travaux dans le bâtiment B pour installer des salles informatiques de type plateau technique afin d'accueillir 2 nouvelles classes de 2de Bac pro. La salle B106 sera agrandie pour les 3^{ème} Prépa-métiers.

Mme Muller précise qu'il n'y aura qu'un déménagement des plateaux techniques ; le scénario prévu par un programmiste n'envisage pas de passage par des préfabriqués pour les salons.

M. Martinville fait la remarque que le nombre de salle de TP de sciences devront être plus nombreux et plus grands. M Oms répond, qu'effectivement, le nombre de salles de sciences prévu est insuffisant et que cette remarque a été remontée au programmiste.

En 2027, des préfabriqués seront installés pour accueillir les nouvelles filières en attendant la fin des travaux en ce qui concerne des salles banalisées ou de sciences.

L'entrée de l'établissement est pensée de manière à éviter les intrusions et sécuriser le lycée. Il y aura un tourniquet à l'entrée des élèves, qui devront être dotés de leur Carte Jeune.

Mme Muller annonce que les salles dédiées à la DSDEN puis celles au GRETA seront récupérées de façon progressive afin de permettre l'accueil des classes.

3-Mise en route du processus d'auto-évaluation du lycée

Mme Muller diffuse et commente un PWP visant à faire un diagnostic, mobilisant la collectivité en vue de la rédaction du projet d'établissement. Mme Muller détaille ses intérêts et objectifs ; il s'agit de faire une analyse issue d'une démarche participative. Les différents éléments analysés seront issus

des indicateurs IVAL, du tableau de bord de l'établissement et des questionnaires affinés par un Comité de Pilotage.

Quatre domaines guideront l'analyse ; un rapport en découlera, qui servira pour une évaluation externe. La confrontation de ces analyses permettra de définir des axes pertinents pour le Projet d'Etablissement. C'est en janvier 2022 que débutera l'auto-évaluation

II-affaires financières

1- Tarifs restauration

Mme Gascou annonce qu'il n'y a pas de modifications des tarifs de restauration par rapport à l'année civile 2021 conformément aux préconisations de la Région.

Voté à l'unanimité

2- Sorties d'inventaire

A la suite de la cession de nombreux matériels stockés dans le bâtiment hôtelier devenus vétustes, il a été procédé à des sorties d'inventaires.

Voté à l'unanimité

3- Budget 2022

Mme Gascou commente le rapport qu'elle a pris le soin de distribuer en polycopiés aux membres du CA.

Elle précise que le budget est prévisionnel et qu'il est susceptible d'être modifié tout le long de l'année 2022.

La subvention de fonctionnement de 161.269 € versée par la Région est identique à celle de l'an passé.

Une subvention de 11 500 euros devait être versée pour des travaux de maintenance du lycée, comme par le passé.

Les recettes du service AP sont constituées essentiellement de la taxe d'apprentissage, des recettes des salons et d'esthétique, des crédits globalisés versés par l'Etat et d'une partie de la dotation de fonctionnement pour 23 550 €. Un domaine pour projets pédagogiques de 10.000 € a été rajouté et toutes les matières ont été augmentées.

Le service AP est passé de 37.070 € en 2021 à 47.300 € en 2022 soit une augmentation de 10.230 €, pour encourager les projets pédagogiques.

Compte tenu de l'inexistence de compteurs liés à la viabilisation, pour la première fois les services ALO et SRH participeront chacun à ces charges d'eau, d'électricité et de gaz.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le total de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes s'élève à 503.493,93 € en dépenses et 506.942.33 € en recettes qui correspond à :

Des services généraux pour 252.918,98 € en dépenses et 256.367,38 € en recettes :

- 47.300 € dans le service AP
- 6.754 € dans le service VE
- 198.864.98 € en dépenses et 202.313.38 € en recettes dans le service ALO :

Des services spéciaux pour 250.574,95 € soit :

- 150.574,95 € dans le service SRH
- 100.000 € dans le service SBN

Le budget 2022 devrait présenter un résultat bénéficiaire de 3.448,40 €.

Voté à l'unanimité

4- Décision budgétaire modificative des crédits globalisés :

La nouvelle répartition des crédits globalisés votée au Conseil d'Administration du 09.11.2021 nécessite une décision budgétaire modificative

Voté à l'unanimité

5- Décision budgétaire modificative pour la création de l'OPC

Pour pouvoir comptabiliser les immobilisations et régler les fournisseurs il convient de transférer la somme de 5.600 € du service SRH vers le service OPC. Cela concerne notamment l'achat du séchoir à la lingerie et une tablette pour la plonge.

Voté à l'unanimité

6- Recettes exceptionnelles

Il s'agit des soldes créditeurs de cantine pour les élèves au ticket. En effet les familles qui n'ont pas fourni leur RIB n'ont pas pu être remboursées. Cette somme de 1.452,52 € est donc comptabilisée en recettes exceptionnelles.

Voté à l'unanimité

7- Répartition entre services

Compte tenu de l'inexistence de compteurs divisionnaires, Madame la Gestionnaire propose de répartir la viabilisation à raison de 60 % sur le SRH et 40 % sur le ALO.

Voté à l'unanimité



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



8 Tarifs des prestations nouvelles de coiffure

Madame la Gestionnaire explique que Madame ADELLE, enseignante de coiffure, lui a soumis une liste de propositions tarifaires correspondant à des prestations de coiffure nouvelles qui n'étaient pas prévues jusqu'à maintenant. Cette nouvelle tarification n'ayant pas été décidée en concertation avec les autres professeurs de coiffure et le chef de travaux, cette question n'est pas soumise au vote des membres du Conseil d'Administration ; elle est reportée à un conseil d'Administration ultérieur.

III-Questions diverses

1-M. Buhour souligne que les sorties du lycée sont souvent gênées par les bus ; l'endroit est accidentogène. Mme Muller propose de rédiger un courrier à la Mairie, à la Communauté de Communes et à la Compagnie de Transports urbains ainsi que LiO. M. Oms confirme que les plans vont être adaptés pour éviter cette situation dans la nouvelle configuration du lycée.

2-Les agents constatent que des élèves mangent dans les salles de cours et ainsi augmentent les tâches de nettoyage, notamment dans le bâtiment B. Mme Muller rappelle que les enseignants doivent être vigilants au bien-vivre ensemble. Elle invite les professeurs à vérifier l'état de la salle avant le départ des élèves.

La séance est levée à 19h30.

Mme Muller

Mme Thérèse Puig

Provisoire

Professeur



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



Compte-rendu du Conseil d'administration du 02/12/2021

Présents : voir liste d'émargement
Excusés :
Absents : Voir liste d'émargement.
Invités : 0
Votants :

Présents : voir liste d'émargement
Excusés : idem
Absents : idem
Invités : idem
Votants : 17

Ordre du jour

Madame GASCOU, gestionnaire, demande aux membres du conseil d'Administration de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Décisions budgétaires modificatives suite à la nouvelle répartition des crédits globalisés votée au Conseil d'Administration du 09.11.2021 et virement du service SRH vers OPC,
- Vote des soldes créditeurs de cantine,
- Tarifs des prestations nouvelles de coiffure.

Madame PUIG est nommée secrétaire de séance.

Mme Gascou souligne quelques erreurs dans le PV du 09/11/2021 du fait de son absence.

Les membres de droit ne figurent pas dans les différentes instances.

Dans le titre II des affaires financières :

- . au point 4 remplacer « Madame CAPEAU sera nommée » par « Madame CAPEAU **est** nommée »
- . au point 8 rajouter le vote à l'unanimité,
- . au point 10 modifier comme suit « Pour informations, les décisions sont effectuées dans les budgets puis informées au CA pour rééquilibrer les lignes de dépenses.

Adoption du PV du précédent CA du 09/11/2021

Pour le vote, Mme Muller propose de le modifier en conséquence et de le proposer au vote au prochain CA

Voté à l'unanimité.

I-Affaires scolaires et pédagogiques

1- Point sur la crise sanitaire

Mme Muller annonce que les mesures évoluent selon l'actualité. Elle diffuse une infographie, qui présente les différentes situations possibles en raison de la COVID. Elle en fait lecture, tout en précisant que les données peuvent évoluer en fonction des directives nationales. Ces situations peuvent être complexes et peuvent pénaliser les élèves qui seraient absents de l'établissement.

M. Oms suggère que ce document figure sur le site ENT du lycée.

Mme Gascou demande quel est le nombre d'élèves vaccinés. 20% des élèves par classe ne seraient pas vaccinés, mais il s'agit d'une estimation. Mme Muller annonce avoir sensibilisé les AED sur les zones pouvant être contaminées et contaminantes (réfectoire, foyer, vie scolaire, permanence et internat). Rappel est fait du protocole sanitaire.

Mme Muller confirme qu'il y a de nombreuses incertitudes quant à la crise sanitaire et son évolution dans les semaines à venir.

2- Présentation des grandes étapes du projet de reconstruction du lycée

Mme Muller informe que le projet de reconstruction est lancé ; des changements seront déjà visibles à la rentrée prochaine, avec le transfert possible de formations.

M. Oms commente les projections de la restructuration et les filières à venir.

Cf : présentation du chemin directeur des travaux de restructuration du lycée.

Le Bac Pro Optique devrait être validé ; le Bac Pro SPORT est une possibilité mais il n'y a pas encore de référentiel disponible, il est aussi probable qu'il s'agisse d'une coloration sport pour des Bac pro déjà existant comme commerce ou GA.

Mme Muller annonce qu'il y aura dans l'été des travaux dans le bâtiment B pour installer des salles informatiques de type plateau technique afin d'accueillir 2 nouvelles classes de 2de Bac pro. La salle B106 sera agrandie pour les 3^{ème} Prépa-métiers.

Mme Muller précise qu'il n'y aura qu'un déménagement des plateaux techniques ; le scénario prévu par un programmiste n'envisage pas de passage par des préfabriqués pour les salons.

M. Martinville fait la remarque que le nombre de salle de TP de sciences devront être plus nombreux et plus grands. M Oms répond, qu'effectivement, le nombre de salles de sciences prévu est insuffisant et que cette remarque a été remontée au programmiste.

En 2027, des préfabriqués seront installés pour accueillir les nouvelles filières en attendant la fin des travaux en ce qui concerne des salles banalisées ou de sciences.

L'entrée de l'établissement est pensée de manière à éviter les intrusions et sécuriser le lycée. Il y aura un tourniquet à l'entrée des élèves, qui devront être dotés de leur Carte Jeune.

Mme Muller annonce que les salles dédiées à la DSDEN puis celles au GRETA seront récupérées de façon progressive afin de permettre l'accueil des classes.

3-Mise en route du processus d'auto-évaluation du lycée

Mme Muller diffuse et commente un PWP visant à faire un diagnostic, mobilisant la collectivité en



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



vue de la rédaction du projet d'établissement. Mme Muller détaille ses intérêts et objectifs ; il s'agit de faire une analyse issue d'une démarche participative. Les différents éléments analysés seront issus des indicateurs IVAL, du tableau de bord de l'établissement et des questionnaires affinés par un Comité de Pilotage.

Quatre domaines guideront l'analyse ; un rapport en découlera, qui servira pour une évaluation externe. La confrontation de ces analyses permettra de définir des axes pertinents pour le Projet d'Etablissement. C'est en janvier 2022 que débutera l'auto-évaluation

II-affaires financières

1- Tarifs restauration

Mme Gascou annonce qu'il n'y a pas de modifications des tarifs de restauration par rapport à l'année civile 2021 conformément aux préconisations de la Région.

Voté à l'unanimité

2- Sorties d'inventaire

A la suite de la cession de nombreux matériels stockés dans le bâtiment hôtelier devenus vétustes, il a été procédé à des sorties d'inventaires.

Voté à l'unanimité

3- Budget 2022

Mme Gascou commente le rapport qu'elle a pris le soin de distribuer en photocopiés aux membres du CA.

Elle précise que le budget est prévisionnel et qu'il est susceptible d'être modifié tout le long de l'année 2022.

La subvention de fonctionnement de 161.269 € versée par la Région est identique à celle de l'an passé.

Une subvention de 11 500 euros devait être versée pour des travaux de maintenance du lycée, comme par le passé.

Les recettes du service AP sont constituées essentiellement de la taxe d'apprentissage, des recettes des salons et d'esthétique, des crédits globalisés versés par l'Etat et d'une partie de la dotation de fonctionnement pour 23 550 €. Un domaine pour projets pédagogiques de 10.000 € a été rajouté et toutes les matières ont été augmentées.

Le service AP est passé de 37.070 € en 2021 à 47.300 € en 2022 soit une augmentation de 10.230 €, pour encourager les projets pédagogiques.

Compte tenu de l'inexistence de compteurs liés à la viabilisation, pour la première fois les services



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ALO et SRH participeront chacun à ces charges d'eau, d'électricité et de gaz.

Le total de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes s'élève à 503.493,93 € en dépenses et 506.942.33 € en recettes qui correspond à :

Des services généraux pour 252.918,98 € en dépenses et 256.367,38 En recettes :

- 47.300 € dans le service AP
- 6.754 € dans le service VE
- 198.864.98 € en dépenses et 202.313.38 € en recettes dans le service ALO :

Des services spéciaux pour 250.574,95 € soit :

- 150.574,95 € dans le service SRH
- 100.000 € dans le service SBN

Le budget 2022 devrait présenter un résultat bénéficiaire de 3.448,40 €.

Voté à l'unanimité

4- Décision budgétaire modificative des crédits globalisés :

La nouvelle répartition des crédits globalisés votée au Conseil d'Administration du 09.11.2021 nécessite une décision budgétaire modificative

Voté à l'unanimité

5- Décision budgétaire modificative pour la création de l'OPC

Pour pouvoir comptabiliser les immobilisations et régler les fournisseurs il convient de transférer la somme de 5.600 € du service SRH vers le service OPC. Cela concerne notamment l'achat du séchoir à la lingerie et une tablette pour la plonge.

Voté à l'unanimité

6- Recettes exceptionnelles

Il s'agit des soldes créditeurs de cantine pour les élèves au ticket. En effet les familles qui n'ont pas fourni leur RIB n'ont pas pu être remboursées. Cette somme de 1.452,52 € est donc comptabilisée en recettes exceptionnelles.

Voté à l'unanimité

7- Répartition entre services

Compte tenu de l'inexistence de compteurs divisionnaires, Madame la Gestionnaire propose de répartir la viabilisation à raison de 60 % sur le SRH et 40 % sur le ALO.

Voté à l'unanimité

8 Tarifs des prestations nouvelles de coiffure

Madame la Gestionnaire explique que Madame ADELLE, enseignante de coiffure, lui a soumis une liste de propositions tarifaires correspondant à des prestations de coiffure nouvelles qui n'étaient pas prévues jusqu'à maintenant. Cette nouvelle tarification n'ayant pas été décidée en concertation avec les autres professeurs de coiffure et le chef de travaux, cette question n'est pas soumise au vote des membres du Conseil d'Administration ; elle est reportée à un conseil d'Administration ultérieur.

III-Questions diverses

1-M. Buhour souligne que les sorties du lycée sont souvent gênées par les bus ; l'endroit est accidentogène. Mme Muller propose de rédiger un courrier à la Mairie, à la Communauté de Communes et à la Compagnie de Transports urbains ainsi que LiO. M. Oms confirme que les plans vont être adaptés pour éviter cette situation dans la nouvelle configuration du lycée.

2-Les agents constatent que des élèves mangent dans les salles de cours et ainsi augmentent les tâches de nettoyage, notamment dans le bâtiment B. Mme Muller rappelle que les enseignants doivent être vigilants au bien-vivre ensemble. Elle invite les professeurs à vérifier l'état de la salle avant le départ des élèves.

La séance est levée à 19h30.

Mme Muller

Provisoire



Mme Thérèse Puig

Professeur

